

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL****Syndicat mixte
Artois
Mobilités****Séance du jeudi 12 octobre 2023****Le jeudi 12 octobre 2023 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par **M. Laurent DUPORGE**, président, assisté de **M. David THELLIER** 1er vice-président.Régulièrement convoqué
le :
6 octobre 2023**Titulaire(s) présent(s)****CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) :
M. Jean-Marie MACKÉ ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER ; M. Daniel LEFEBVRE
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : **Mme Valérie BIEGALSKI ; Mme Valérie CUVILLIER**
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : **M. Pierre CHÉRET ;**
M. Laurent DUPORGE ; M. Dominique RÉAL ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Daniel KRUSZKA**Objet :**
Délégation de service
public pour l'exploitation
du réseau de transport
urbain d'Artois Mobilités
- Approbation du choix du
Délégué et du contrat
de délégation de service
public et autorisation à
signer le contrat de
délégation de service
public (Point 7)**Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)****CABBALR** : **M. Julien DAGBERT ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Ludovic IDZIAK ;**
CAHC ; **M. Steeve BRIOIS ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Philippe KEMEL ; M.**
Christophe PILCH ;
CALL ; **Mme Estelle SZABO ; M. Alain DUBREUCQ****Suppléant(s) présent(s)****CABBALR** : **M. Gaëtan VERDOUCQ ; M. Jacques SWITALSKI**
CAHC : **M. Marcello DELLA FRANCA ; Mme Inès TAOURIT**
CALL : Néant**RÉSULTAT DU VOTE :****Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)****CABBALR** : **M. Bernard DELETRE ; M. Bertrand LELEU ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ;**
Maurice LECOMTE ;
CAHC : **Mme Kataline BIGOTTE ; M. Régis DELATTRE ; M. Alain MASSON ;**
M. Nicolas MOREAUX ; M. Bernard DELIERS ;
CALL : **M. Alain BAVAY ; M. Christian CHAMPIRÉ ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ;**
M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; Mme Samia SADOUNE ;Nombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
11Nombre de suppléants
présents :
4Nombre de suppléants
votants :
4Pouvoir(s) :
0Nombre total de
votants :
15**Pouvoirs** : Néant**Suppléances** : **M. Charly MEHAIGNERY** a été suppléé par **Mme Inès TAOURIT** ; **M. Christophe PILCH** a été
suppléé par **M. Marcello DELLA FRANCA**. **M. Julien DAGBERT** a été suppléé par **M. Gaëtan VERDOUCQ** ;
M. Ludovic IDZIAK a été suppléé par **M. Jacques SWITALSKI****Secrétaire de séance** : **M. Pierre CHÉRET****Administration** : **Paskal BARBELETTE ; Fabrice SIROP ; Stéphanie HUBINET ; Donia CHLEBOWSKI ; Nicolas**
VERHILLE ; Pierre SOUILLART ; Jean-Christophe ROBIDET ; Olivier PIOT ; Elise POUILLET ; Benoit
DESCAMPSAccusé de réception du
contrôle de légalitéLe : **17/10/2023**

Publication

Le : **17/10/2023**

Certifié exécutoire

Le : **17/10/2023****LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être
saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification
et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours
contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport urbain d'Artois Mobilités - Approbation du choix du Déléataire et du contrat de délégation de service public et autorisation à signer le contrat de délégation de service public

Le Comité Syndical,

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021/62/CS en date du 14 octobre 2021 par laquelle le Conseil syndical s'est prononcé sur le lancement d'une procédure de délégation de service public ;

Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur les candidatures ;

Vu le rapport de la Commission de délégation de service public portant sur l'offre remise par le candidat ;

Vu le rapport du Président établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, présentant les motifs du choix du candidat TRANSDEV ARTOIS GOHELLE et l'économie générale du contrat, et adressé aux membres du comité syndical le 26 septembre 2023 ;

Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes ;

Vu la note explicative de synthèse ;

Considérant que Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, a décidé de soumettre à l'approbation du Conseil syndical le choix du candidat TRANSDEV ARTOIS GOHELLE comme déléataire pour les motifs exposés dans le rapport du Président transmis aux membres du Conseil syndical ;

Vu l'exposé du président,

Vu l'avis des membres du bureau,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Approuve le choix du candidat TRANSDEV ARTOIS-GOHELLE comme déléataire pour l'exploitation du réseau de transport urbain d'Artois Mobilités.

Article 2 : Approuve le contrat de délégation de service public et ses annexes.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de délégation de service public et ses annexes.

Pièces transmises aux membres du comité syndical et annexées à la présente délibération :

- Le rapport du Président relatif aux motifs du choix du candidat et à l'économie générale du contrat ;
- Le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes ;

- Le rapport de la Commission de délégation de service public dressant la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- Le rapport de la Commission de délégation de service public relatif aux offres initiales des entreprises candidates.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 15

Contre : 0

Fait et délibéré le 12 octobre 2023

Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités